

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1440

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1167 du 7 février 2022 - Convention entre la Métropole de Lyon et Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1440**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1167 du 7 février 2022 - Convention entre la Métropole de Lyon et Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le PATR (ancien plan d'éducation au développement durable) a pour objet, sur l'ensemble du territoire métropolitain, de soutenir des initiatives et actions associatives qui s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques de transition portées par la Métropole adossées sur 3 piliers majeurs (transition écologique/urgence climatique, amélioration de la qualité de vie, justice sociale).

Il permet aux associations, *via* son soutien financier, de déployer et mettre en œuvre des projets et programmes qu'elles proposent, en adéquation avec leur objet social et projet associatif, pour aller vers un plan d'accompagnement à la transition et à la résilience.

II - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1167 du 7 février 2022

Pour l'année 2022, ce sont 299 projets qui ont été déposés par des associations bénéficiant de ce programme.

L'une de ces associations a été mentionnée de façon erronée dans la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1167 du 7 février 2022 susmentionnée, ce qui nécessite d'y apporter une correction. Ainsi, il convient de remplacer le nom de l'association, Union coopératives agricoles de la région d'Abbeville, par l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes au sein de cette délibération.

III - Présentation du projet de l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis 2007 et la mise en œuvre par Le Grand Lyon du plan climat énergie territorial, Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes mobilise une équipe de volontaires en service civique sur l'accompagnement des ménages à la sobriété énergétique.

Depuis 2015, la cible s'est restreinte aux salariés du tertiaire, en cohérence avec les objectifs de la Métropole.

En 2018, plus de 400 salariés ont été sensibilisés. Les 2 dernières années, au regard du contexte sanitaire, n'ont pas généré un tel volume mais ont permis de nouvelles formes d'intervention à distance. En lien avec les politiques publiques de la Métropole, le PATR poursuit son soutien à Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2019, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le schéma directeur des énergies (SDE) impulsent de nouvelles ambitions partagées avec Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif vise la réduction des consommations énergétiques en milieu professionnel. Le format d'intervention d'Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes est atypique. Il s'agit d'un temps de sensibilisation ludique d'une heure, animé par des volontaires en service civique, formés chaque année en début de mission dont la durée est de 8 mois.

Les cibles prioritaires, dans le cadre du démarchage opéré par les volontaires, sont les partenaires du plan climat (entreprises, associations, collectivités). Leurs interventions, chacune visant une dizaine de salariés en moyenne, font l'objet d'une évaluation par les participants, après l'intervention, puis quelques semaines plus tard pour connaître leur engagement sur les gestes qu'ils ont adoptés. Enfin, les changements de pratiques sont valorisés par des témoignages ou affichages sur le lieu professionnel ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1167 du 7 février 2022 portant sur le changement du nom de l'association Union régionale de coopérative agricole d'Abbeville par l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et, en conséquence, l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 120 € au profit de cette association.

b) - la convention à passer entre la Métropole et Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 10 120 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O2144.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282465-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
